

## **Introduction**

- L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
- La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site communal après le conseil municipal du 10 avril 2024.
- Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisés.
- Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur rend compte des opérations de recettes et de dépenses du budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre.
- Le compte administratif 2023 a été présenté le 10 avril 2024.

## **La structure budgétaire**

Une ville dynamique, une volonté d'agir pour tous

Les budgets de la Ville de Maing sont composés en dépenses et en recettes de deux sections :

### 1) La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux ;

Si un excédent est dégagé de cette section, il doit en priorité couvrir l'éventuel déficit de la section d'investissement (art. L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

### 2) La section d'investissement :

La section d'investissement est liée aux projets annuels ou pluriannuels de la ville ainsi que certains biens ayant un caractère de durabilité (voiture, mobilier, outillages techniques ...).

*NB : Dans les tableaux suivants, toutes les opérations d'ordre (identifiée par un \*) n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement*

## Présentation du compte administratif

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent notamment aux produits des services à destination de la population (chap. 70), aux impôts et taxes locaux (chap. 73), aux dotations versées par l'État et aux diverses subventions reçues (chap. 74).

Chapitre	Désignation	CA 2022	CA 2023
013	Atténuations de charges	81 971,37 €	<b>44 170,25 €</b>
70	Produits des services	139 157,44 €	<b>159 218,23 €</b>
73	Impôts et taxes	2 037 541,31 €	<b>2 085 132,07 €</b>
74	Dotations et participations	880 268,06 €	<b>890 329,86 €</b>
75	Recettes de gestion courante	17 725,57 €	<b>26 233,26 €</b>
76	Recettes financières	22,80 €	<b>35,72 €</b>
77	Recettes exceptionnelles	65 370,34 €	<b>8 187,66 €</b>
Total des recettes réelles		3 222 056,89 €	<b>3 213 307,05 €</b>
002	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	714 986,67 €	<b>1 008 411,29 €</b>
<i>Total des recettes de fonctionnement</i>		3 937 043,56 €	<b>4 221 718,34 €</b>

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent notamment aux charges de gestion courantes composées des :

- entretien et consommations des bâtiments communaux, fournitures et matériels, prestations de services (chap. 011) ;
- charges du personnel communal (chap. 012) ;
- subventions versées au CCAS et aux associations (chap. 65).

Chapitre	Désignation	CA 2022	CA 2023
011	Charges à caractère général	927 150,99 €	861 611,82 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	1 540 560,97 €	1 414 106,59 €
014	Atténuations de produits	30 859,28 €	1 935,00 €
65	Autres charges de gestion courante	224 636,25 €	251 503,91 €
66	Charges financières	16 233,57 €	13 724,36 €
67	Charges exceptionnelles	5 253,14 €	6 975,11 €
68	Dotation aux amortissement et provisions		517,46 €
Total des dépenses réelles		2 744 694,20 €	2 550 374,25 €
042	<i>Opérations d'ordre entre sections *</i>	24 601,13 €	44 313,89 €
<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>		2 769 295,33 €	2 594 688,14 €

### Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement correspondent notamment aux diverses subventions d'investissement reçues (chap. 13), aux taxes d'aménagement, ainsi qu'à l'autofinancement (chap. 10).

Chapitre	Désignation	CA 2022	CA 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	591 789,38 €	248 006,84 €
13	Subventions d'investissement reçues	187 039,02 €	322 625,85 €
Total des recettes réelles		778 828,40 €	570 632,69 €
040	Opérations d'ordre entre sections *	24 601,13 €	44 313,89 €
Total des recettes d'investissement		803 429,53 €	614 946,58 €

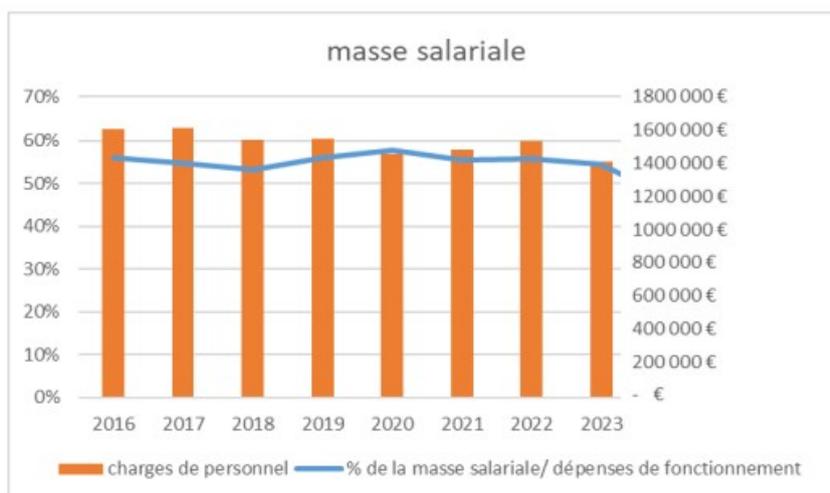
### Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent notamment aux dépenses liées à des projets de la commune, travaux et achats de matériels (chap. 21 et 23).

Chapitre	Désignation	CA 2022	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	110 430,55 €	111 444,44 €
20	Immobilisations incorporelles	6 014,88 €	16 775,32 €
21	Immobilisation corporelles	166 216,39 €	224 894,86 €
23	Immobilisations en cours	124 109,62 €	448 879,29 €
Total des dépenses réelles		406 771,44 €	801 993,91 €
001	Déficit d'investissement reporté reporté	457 853,45 €	61 195,36 €
Total des dépenses d'investissement		864 624,89 €	863 189,27 €

### Les dépenses de personnel

Les charges de personnels sont, elles aussi, en recul de 126K€ par rapport à 2022. Le non-remplacement de départs en retraite et la réorganisation des services montrent leur efficacité. La masse salariale représente 55% des dépenses de fonctionnement. L'objectif étant de rester en dessous des 60%.



## Compte Administratif – VILLE DE MAING – 10 AVRIL 2024

### Résultats 2023 du budget principal

Les résultats de clôture pour l'exercice 2023 pour le budget principal sont donc les suivants :

Désignation	Fonctionnement	Investissement	Total
Titres émis (recettes)	3 213 307,05 €	614 946,58 €	3 828 253,63 €
Mandats émis (dépenses)	2 594 688,14 €	801 993,91 €	3 396 682,05 €
Résultat de l'exercice	618 618,91 €	-187 047,33 €	431 571,58 €
Résultat reporté	1 008 411,29 €	-61 195,36 €	947 215,93 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	-232 541,96 €	-232 541,96 €
dont en recettes	0,00 €	213 896,23 €	213 896,23 €
dont en dépenses	0,00 €	446 438,19 €	446 438,19 €
Résultat de clôture 2023	<b>1 627 030,20 €</b>	<b>-480 784,65 €</b>	<b>1 146 245,55 €</b>

Les restes à réaliser, propre à la section d'investissement, sont des dépenses ou recettes certaines (dépenses engagées juridiquement et comptablement / recettes notifiées) mais non réalisées au 31 décembre.

### La Capacité d'Autofinancement (CAF)

Notre excédent de fonctionnement reporté 2023 s'établira à 1.146.246€ soit 137K€ de plus qu'en 2022 et se reportera sur l'exercice 2024. La trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint.

L'autofinancement dégagé et croissant permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement d'ampleur comme la rénovation du complexe Aragon.

### La dette

N'ayant pas procédé à de nouveaux emprunts, notre dette continue de diminuer pour passer au-dessous de 120€/habitant.

